



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013.

L'an deux mille treize, le 18 novembre, à 18 heures, le conseil communautaire dûment convoqué en date du 4 novembre 2013, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Roger PEGOURIE à LES CABANNES, sous la Présidence de Paul QUILES, Président.

**Membres en exercice : 29**

**Membres présents ou représentés : 23**

**Ayant pris part au vote : 23**

**Étaient Présents :**

**Commune de CORDES :** Madame Renée GAUTIER Monsieur Paul QUILES, Monsieur François LLONCH, Monsieur Bernard TRESSOLS, Monsieur Jean-Pierre RIGAL

**Commune de PENNE :** Monsieur Philippe DELABRE

**Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :** Monsieur Armand CECCARELLI

**Commune de LES CABANNES :** Monsieur Philippe WOILLEZ, Monsieur Patrick LAVAGNE

**Commune de VAOUR :** Monsieur Djamel BOURAHLA, Monsieur Georges BOUSQUET

**Commune de MILHARS :** Monsieur Pierre FEVRE, Monsieur Jean-Pierre BARRAU

**Commune de ST MARCEL CAMPES :** Monsieur Jean-Pierre MARTEAU, Monsieur Edouard RIVIERE

**Commune de LIVERS-CAZELLES :**

**Commune de MOUZIEYS PANENS :** Monsieur Claude BLANC

**Commune de SOUEL :** Monsieur Gérard DELMAS

**Commune de BOURNAZEL :** Monsieur Christian LEDOUX

**Commune de VINDRAC-ALAYRAC :** Madame Régine BESSOU

**Commune de LE RIOLS :** Monsieur Bernard LARROQUE

**Commune de LACAPELLE SEGALAR :**

**Commune de LABARTHE BLEYS :** Madame Colette BOUYSSOU

**Commune de MARNAVES :** Monsieur Pierre PREVOT

**Commune de ROUSSAYROLLES :** Monsieur Jean-David ROOCKX

**Commune de ST MICHEL DE VAX :** Monsieur Gérard VIDAL

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents et excusés :** Monsieur Sylvain RENARD (PENNE) Monsieur Jean-Luc KRETZ (PENNE), Monsieur Henri NARBONNE (LACAPELLE-SEGALAR), Monsieur Denis DONNADIEU (LIVERS-CAZELLES), Monsieur Jean-Paul MARTY (ST MARTIN LAGUEPIE)

***Mr ROOCKX a été élu secrétaire de séance.***

En préambule de l'ouverture de l'ordre du jour, le conseil communautaire valide et signe le compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2013, dont il a été préalablement destinataire et dont il a pris connaissance.

- 1 Présentation du rapport de la CLECT devant être validé avant le 10 décembre par les communes de la 4C. Monsieur le Président rend compte à l'assemblée, de la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est tenue le samedi 16 novembre à 17 H dans les locaux de la communauté de communes. Il présente dans ses grandes lignes le rapport adopté par la commission et rappelle que les communes membres ont jusqu'au 10 décembre pour le valider
- 2 Délibération changement de grade (personnel des écoles) : Projet ajourné, fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion de la CC le 13 décembre 2013.

3 - Délibération portant sur le retrait de la commune de Livers-Cazelles du syndicat mixte de Pays du Vignoble Gaillacois, des Bastides et de Val Dadou, suite à son adhésion à la 4C au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et rattaché à compter de cette date au Pays de L'Albigeois et des Bastides : délibération sans objet pour la 4C, renseignements pris, la CC n'étant pas adhérente à ce syndicat mixte, elle n'a pas à délibérer sur le retrait de la commune de LIVERS-CAZELLES du Pays du Gaillacois, des Bastides et de Val Dadou.

Seul, le conseil municipal de LIVERS-CAZELLES délibère sur sa demande de retrait et c'est ce qu'il a déjà fait.

Par ailleurs, renseignement pris auprès du Pays de Vignoble du Gaillacois, le courrier qui a été envoyé à Monsieur le Maire de LIVERS-CAZELLES fin septembre et qu'il a transmis à la 4C était une erreur.

#### **4- Délibération portant sur les modifications de crédits du budget du Service des Ecoles.**

- **Rémunération des prestations T.A.P assurées par les associations ou intervenants particuliers dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.**

Le conseil communautaire, entendu les modifications de crédits à apporter au budget des Ecoles, exposées par Monsieur le Président ; après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote les modifications de crédits comme inscrites au tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution des crédits	Augmentation sur crédits ouverts
<b>D 6228/011 divers honoraires</b>		<b>30 000.00</b>
<b>D 648/012 autres charges du personnel</b>	<b>30 000.00</b>	

#### **5- Délibération portant sur les modifications de crédits du budget de la Cuisine Collective de Fontbonne.**

Le conseil communautaire, entendu les modifications de crédits à apporter au budget de la Cuisine Collective de FONTBONNE, exposées par Monsieur le Président ; après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote les modifications de crédits comme inscrites au tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution des crédits	Augmentation sur crédits ouverts
D6023 Alimentation	3 500.00	
<b>Total D 011 : charges à caractère général</b>	<b>3500.00</b>	
6217 : Pers .affecté par une com. membre GFP		1 000.00
D 6451 : Cotisations URSSAF		2 500.00
<b>Total D012 : Charges de personnel</b>		<b>3 500.00</b>

#### **6- Délibération portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie (Banque Populaire)**

M. le Président rappelle que depuis 2012, la communauté de communes (ex Pays CORDAIS) disposait d'une ligne de trésorerie, permettant d'effectuer des tirages de fonds pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie.

Cette ligne arrivant à échéance le 8 décembre 2013, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Plusieurs banques ont été consultées (La Banque Postale, Le Crédit Agricole, La Caisse d'Epargne, La Banque Populaire Occitane).

Seule la Banque Populaire Occitane a répondu et Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée des termes du contrat proposé.

Le conseil communautaire, après avoir pris connaissance, en tous ses termes, du rapport de M. le Président et des caractéristiques techniques et financières du contrat d'ouverture de ligne de trésorerie proposé par la Banque Populaire,

***Après en avoir délibéré,***

**Article 1 :**

Le Conseil Communautaire décide de contracter auprès de la Banque Populaire Occitane, une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros) aux conditions ci-après :

- Montant : ..... 150 000 €
- Durée : ..... 12 mois
- Taux d'intérêt : ..... Index T4M + 2.45 %
- Commission de réservation:..... 0,30% du montant autorisé soit 450 €

- Les intérêts sont calculés à partir du jour du versement et payables trimestriellement sans capitalisation, à terme échu.

**Article 2 :**

Monsieur Paul QUILES, Président de la Communauté de Communes est autorisé à signer les divers documents et le contrat correspondant avec la Banque Populaire et est habilité, sans autre délibération, à procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues.

**7- Délibération portant modification de crédits du budget général (Ouverture de l'opération des nouveaux bureaux de la 4C - Modification des crédits de fonctionnement).**

Le conseil communautaire, entendu les modifications de crédits à apporter au budget Général de la 4C, exposées par Monsieur le Président ; après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, vote les modifications de crédits comme inscrites aux tableaux ci-dessous :

**Décision modificative 2 : Rectification budgétaire inversion capital/intérêts dans sections du BP 2013.**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Fonctionnement</b>				
D023 / virement section investis.		5 431.32		
D6611/ Intérêts réglés à l'échéance	5 431.32			
<b>Investissement</b>				
D16411/ Emprunts en euros		5 431.32		
R021/ Virement de la section de fonct				5 431.32

### Décision modificative 3 : Construction du bâtiment administratif et ateliers techniques de la 4C (programme 020)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation sur crédits ouverts
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D2031-020 / construction Bât administratifs-techniques		5 000.00		
D2313-020 Construction Bât administratifs-techniques		353 800.00		
R10222 TCTVA				55 550.00
R 1321-020 subvention ETAT				120 000.00
R 1322-020 subvention Région				45 000.00
R 1323-020 subvention Département				75 000.00
R1641-020 Emprunt				63 250.00

#### 8- Délibération autorisant le Président à signer la convention avec l'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de VAOUR : - Gestion de la plateforme des réservations et du Site Internet du camping de la base de loisirs du Garissou.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, concernant la présentation du projet de convention avec l'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de VAOUR, relatif à la gestion par l'Office de Tourisme, de la plateforme des réservations et du Site Internet du camping de la base de loisirs du Garissou,

- **Considérant** la nécessité indispensable de ce service dans le cadre de la reprise de la base de loisirs en gestion directe par la communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et pour la promotion de cet équipement touristique,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'accueil avec l'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de VAOUR.

#### Informations et Questions Diverses du Conseil Communautaire du 18 novembre 2013.

##### Lettre ouverte et pétition de Monsieur Jacques PINEAU.

Monsieur LAVAGNE fait part à Monsieur le Président et au Conseil Communautaire de ses interrogations sur le devenir des associations de C'VITAL et du Foyer d'Animation du Ségala ; suscitées par le contenu de la lettre ouverte et de la pétition envoyées par Monsieur Jacques PINEAU, Administrateur du Centre Social, du Foyer d'Animation du Ségala et de C'VITAL ; dont il a été destinataire, comme d'autres élus du territoire.

Monsieur QUILES informe l'assemblée de la réponse qu'il a personnellement adressée à Monsieur PINEAU, accompagnée d'une note récapitulative rédigée par Monsieur Philippe DELABRE, Vice-président en charge de l'Action Sociale du territoire ; dans laquelle il est fait l'historique des différentes démarches et actions qui ont été menées et des

aides qui ont été apportées par les deux anciennes communautés de communes avant leur fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sur la Politique Sociale et notamment Gérontologique, mise en œuvre par la 4C, depuis le début de l'année.

Monsieur CECCARELLI fait le même constat que Monsieur LAVAGNE et s'interroge sur le devenir du F.A.S, ses difficultés financières actuelles et sur la demande de subvention qui a été formulée par l'association, auprès des élus des communes membres.

Monsieur QUILES demande à Monsieur CECCARELLI de se rapprocher de l'association afin de connaître la projection financière de fonctionnement de celle-ci pour l'exercice 2014.

## **Maisons de Vie**

Monsieur BARRAU souhaite revenir sur les propos que Monsieur PINEAU a été tenu lors du rassemblement de « La Semaine Bleue » qui s'est tenue à MILHARS, le vendredi 25 octobre dans la salle des fêtes et au cours duquel « la lettre ouverte » a été diffusée auprès des personnes âgées présentes à cette manifestation annuelle.

Concernant le projet des maisons partagées pour personnes âgées sur PENNE et MILHARS, il souhaite savoir si le projet initié par l'ancienne communauté de communes du causse nord-ouest et dont la réalisation et la gestion ont été confiées à l'association C'VITAL va être réalisé ou s'il est définitivement abandonné.

Monsieur ROOCKX répond à Monsieur BARRAU qu'aujourd'hui, le projet prévu sur PENNE ne rentre plus dans le plan de financement initial et que l'occupation du 1<sup>er</sup> étage de la Maison RAINGEARD par un privé souhaitant réaliser un hébergement hôtelier, n'est pas assuré et pose le problème d'un surcoût financier si le 1<sup>er</sup> étage n'est pas occupé. Par ailleurs, le Département qui avait été sollicité pour une aide financière sur l'investissement de l'ensemble du projet de PENNE et de MILHARS, ne peut pas intervenir car cette action ne rentre pas dans le champ de son règlement. Il en découle un plan de financement non équilibré, auquel il faut rajouter la non-intervention du Conseil Régional, qui ne pouvait participer que si le Conseil Général intervenait.

A ce stade, l'équilibre de l'investissement est fortement compromis. De plus, l'équilibre du plan de fonctionnement des structures n'est pas tout à fait abouti et présenterait de toute façon, une fragilité récurrente d'après les calculs avancés à ce jour (taux d'occupation des maisons, frais de fonctionnement quotidiens.....).

Le constat qui s'impose aujourd'hui est que le projet tel qu'il avait été pensé et étudié depuis 2010, n'est plus réalisable. Le projet de la maison de PENNE doit être abandonné, le bâtiment pourrait être revendu.

Le projet de MILHARS, reposant sur la construction d'une structure neuve, pourrait être revu, dans la mesure où les financements prévus, soient maintenus.

Monsieur BARRAU demande alors à Monsieur le Président et à Monsieur ROOCKX, la possibilité d'étudier le projet de MILHARS indépendamment.

Monsieur QUILES propose alors de mettre en place un groupe de travail, visant à analyser le plan de financement de cette opération et demande aux élus concernés par le projet de s'inscrire dans cette commission :

- **Monsieur Jean-David ROOCKX,**
- **Monsieur Jean-Pierre BARRAU,**
- **Monsieur Christian LEDOUX,**
- **Monsieur Philippe DELABRE.**

### **Minibus « Info.com »**

Monsieur Claude BLANC et Monsieur Philippe DELABRE font le compte-rendu de leurs démarches initiées en Mai dernier, avec la société « Info-com. » dont ils avaient déjà parlé en conseil communautaire.

Le projet consiste à ce que la société mette gratuitement à disposition de la communauté de communes, un véhicule de 9 places (type minibus), portant la publicité d'entreprises sur sa carrosserie, pour une durée de 4 ans.

L'assurance de ce véhicule neuf et son entretien sont à la charge de la communauté de communes.

Au terme des 4 ans, soit la collectivité renouvelle son contrat avec la société, soit elle rachète le véhicule.

Les premières investigations de la société, montrent que le territoire de la 4C dispose d'un potentiel d'environ 200 entreprises qui pourraient être intéressées par cette forme de publicité. (12 entreprises seraient suffisantes pour que la 4C puisse bénéficier de cette mise à disposition de véhicule).

Monsieur le Président demande à Monsieur BLANC et à Monsieur DELABRE de poursuivre leurs démarches avec la société « Info.com », afin de savoir si cette opération est réalisable pour la communauté de communes.

### **Information Centre Social – Recyclerie**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'à son initiative, la Recyclerie vient d'obtenir une subvention complémentaire de fonctionnement, octroyée par la réserve parlementaire du Sénat.

### **Information Théâtre du Colombier**

Monsieur le Président rend compte au conseil communautaire de la visite du nouveau Directeur Régional des Affaires Culturelles, Monsieur Laurent ROTURIER, sur CORDES et au Théâtre du Colombier, en présence de Madame la Préfète, le samedi 16 novembre.

Dans le cadre de la visite du théâtre, en présence des membres de l'association de gestion du Colombier, il a été évoqué les différentes possibilités d'aides que la D.R.A.C peut apporter dans le cadre du développement de l'action culturelle du théâtre.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Président lève la séance à 19 H30.